

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 24 mars 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Sont également présents :
Monsieur Daniel Marineau, directeur général par intérim
Madame Marilyne Tremblay, greffière
Madame Émélie Trinque, directrice des communications

2025-03-106

25. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI-2024-9124) - 643, RUE BERNARD-PILON – USAGES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2025-01-20, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) au 643, rue Bernard-Pilon;

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2025-02-51;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2025-02-51;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

1. D'autoriser, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, la réalisation d'un projet de construction, pour la propriété sise au 643, rue Bernard-Pilon, sur le lot 4 494 146 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;
2. À cette fin, permettre les usages suivants :
 - a. 6000 Immeuble à bureau;
 - b. 6001 Autre bureau;
 - c. 6111 Service bancaire (dépôts et prêts, incluant les banques à charte);
 - d. 6112 Services spécialisés reliés à l'activité bancaire;
 - e. 6121 Association, union ou coop d'épargne et de prêt (incluant les caisses populaires locales);
 - f. 6122 Service de crédit agricole, commercial et individuel;
 - g. 6129 Autres services de crédit;

- h. 613 Maison de courtiers et de négociants en valeurs mobilières et marchandes, bourse et activités connexes;
- i. 614 Assurance, agent, courtier d'assurances et services;
- j. 615 Immeuble et services connexes;
- k. 6151 Espace à bureaux de type collaboratif (coworking);
- l. 6160 Service de holding, d'investissement et de fiducie;
- m. 6191 Service relié à la fiscalité;
- n. 6199 Autres services immobiliers, financiers et d'assurance;
- o. 622 Service photographique (incluant les services commerciaux);
- p. 6320 Bureau de crédit pour les commerces et les consommateurs et service de recouvrement;
- q. 633 Service de soutien aux entreprises;
- r. 638 Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes;
- s. 6392 Service de consultation en administration et en gestion des affaires;
- t. 6395 Agence de voyages ou d'expéditions;
- u. 6399 Autres services d'affaires;
- v. 6493 Service de réparation de montres, d'horloges et bijouterie;
- w. 6496 Service de réparation et d'entretien de matériel informatique;
- x. 652 Service juridique;
- y. 655 Service informatique;
- z. 6591 Service d'architecture;
- aa. 6592 Service de génie;
- bb. 6594 Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres;
- cc. 6595 Service d'évaluation foncière ou d'estimation immobilière;
- dd. 6596 Service d'arpenteurs-géomètres;
- ee. 6597 Service d'urbanisme et de l'environnement;
- ff. 6599 Autres services professionnels;
- gg. 6616 Service d'estimation de dommages aux immeubles (experts en sinistre);
- hh. 8292 Service d'agronomie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.



MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière